



---

## Libertés académiques, syndicalisme et politique en Côte d’Ivoire

Goin Bi Zamblé Théodore\*

---

### Résumé

L’année 1990 marque le retour au multipartisme en Côte d’Ivoire. Depuis lors, l’université est devenue une institution hautement politisée. Cette époque voit naître la FESCI qui s’avéra être un maillon essentiel dans les revendications politiques des partis d’opposition, ce qui a eu pour conséquence l’intervention des forces de l’ordre sur les campus universitaires ivoiriens. Cependant, avec le coup d’Etat de 1999 et les élections de 2000, l’opposition d’alors prend les rênes du pouvoir. La FESCI devient le tout-puissant syndicat estudiantin, dicte sa loi sur les campus, et les libertés académiques n’existent pratiquement plus ; les étudiants et enseignants sont très souvent molestés, séquestrés par les membres de la FESCI dans une totale impunité. Les universitaires sont confrontés à la violation des libertés académiques, mais sont incapables d’agir en raison de leurs intérêts et parti pris politiques. Dès lors, le défi des universitaires ivoiriens est de dépasser leur clivage politique pour ensemble militer en faveur du respect de leurs libertés académiques.

### Abstract

The year 1990 marks the return to multiparty politics in Côte d’Ivoire, since the university has become a highly politicized institution. Indeed, this period saw the birth of FESCI prove to be an essential link in the political demands of opposition parties. This has resulted in numerous interventions by the police on university campuses Ivorian. However, with the coup of 1999 and 2000 elections, the opposition then took over the filling. FESCI becomes the all-powerful student union, which lays down the law on university campuses Ivorian. Academic freedom no longer exists, and students and teachers are often beaten, in total impunity. Côte d’Ivoire academics are faced with the violation of academic freedom by students FESCI members, but they cannot because of their political interests to take responsibility for

---

\* Institut des sciences anthropologiques de développement (ISAD), Université de Cocody, Abidjan. Email : goinbited@yahoo.fr

finding appropriate measures to respect academic freedom. The current challenge is to academics than their Ivorian political divide together to advocate for the respect of their academic freedom.

### **Introduction**

Les années 1990 furent pour le monde entier une période de changements. La guerre froide prit fin, l'URSS et le bloc communiste se disloquèrent, l'Allemagne se réunifia. Ces transformations eurent leur prolongement sur le continent africain. Les partis uniques présents depuis les indépendances furent obligés, sous la pression populaire, d'instaurer ou de réinstaurer le multipartisme comme nouveau mode d'animation politique et de gestion sociétale.

En Côte d'Ivoire, la fin du parti unique, ou plus précisément de la pensée unique, engendra la création d'un nombre important de partis politiques, de syndicats, d'organes de presse, etc. Ces mutations sociales vont transformer la société ivoirienne dans son ensemble et à tous les niveaux. En réponse à la dégradation de leur condition de vie et d'étude, les étudiants vont eux aussi créer des associations à caractère syndical (communément appelées syndicats), dans le but de porter à la connaissance des gouvernants leurs préoccupations. On assiste alors à l'avènement de la Fédération estudiantine et scolaire de la Côte d'Ivoire (FESCI), mouvement de gauche radicalement opposé à l'ancien parti unique [(Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)]. Le Mouvement des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (MEECI), jadis proche du PDCI, n'a plus droit de cité et disparaît de l'univers scolaire et universitaire ivoirien.

Dans ce contexte, la FESCI devient le syndicat le plus puissant et la principale référence en matière de défense des droits des élèves et des étudiants. Une solidarité active unit d'emblée la FESCI au Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES). En effet, dans sa lutte contre le pouvoir en place, la FESCI bénéficie du soutien du SYNARES. Le SYNARES ayant aidé à la création de la FESCI, il croyait au combat des étudiants. Il pensait que ce combat était noble et que les étudiants de la FESCI soutenaient aussi les idéaux du SYNARES (Zinsou 2009). De son côté, en s'affiliant au SYNARES, la FESCI se retrouve l'alliée naturelle des parties d'opposition, d'autant que sur les quarante partis reconnus, une bonne partie est dirigée par des enseignants.<sup>1</sup>

Dès lors, avec cette alliance la FESCI obtient un solide allié qui est prêt à la défendre en toute circonstance face au parti au pouvoir. Très souvent victimes de violence de la part des pouvoirs publics, les étudiants de la FESCI avaient toujours le soutien de SYNARES.<sup>2</sup> La jeune association estudiantine s'impose comme la première force organisée à même de faire descendre dans la rue des dizaines de milliers de jeunes (Konaté 2003). Par conséquent, l'espace universitaire et scolaire devient un enjeu politique majeur, dont le contrôle passe par la maîtrise de la FESCI. Compte tenu de son influence, la FESCI va être l'objet de tentative de récupération de la part de bon nombre de partis politiques se trouvant dans l'opposition (Kesy 2001).

La récupération politique de ce syndicat aura pour conséquence un schisme en son sein. Lors de son congrès de 1998, deux groupes se forment. D'un côté, les partisans du Front populaire ivoirien (FPI) et, de l'autre, ceux du Rassemblement des républicains (RDR). Cette forte intrusion de la politique en milieu étudiant engendre une nouvelle forme de violence. Des batailles rangées entre les différents groupes rivaux éclatent : c'est la naissance du phénomène de « machettage ». Les campus universitaires deviennent alors le théâtre de combat à la machette. De nombreux étudiants sont gravement blessés ou mutilés ; certains y perdent la vie.

Avec le coup d'Etat de décembre 1999 et l'élection, en 2000, d'un nouveau président issu de l'opposition, le paysage politique national change radicalement. Ces changements auront une forte répercussion au sein du milieu universitaire. La FESCI s'impose dans l'espace universitaire et utilise la violence comme moyen de se faire obéir et de se faire justice. C'est elle qui dicte les règles de vie et de conduite à tous les acteurs du système universitaire. Des représailles sont donc organisées à l'endroit de tous les contrevenants, la violence prend des nouvelles formes, notamment à l'encontre des étudiants et du personnel enseignant, à l'encontre du personnel administratif, sans oublier les luttes de leadership à l'intérieur même du syndicat.

Dans ce contexte de violences, les libertés académiques sont fortement bafouées par les étudiants membres de la FESCI. Le plus surprenant est que ce syndicat agit en toute impunité ; même les enseignants-chercheurs, qui sont aussi victimes que les étudiants des agissements « fecistes »,<sup>3</sup> ne font rien de significatif pour mettre fin à ces violations flagrantes des libertés académiques.

A partir de la sociogenèse de la FESCI et de son évolution dans le temps, cette étude vise à comprendre les raisons du mutisme des enseignants-chercheurs ivoiriens face à la mise en péril des libertés académiques par la

FESCI. Le matériel empirique utilisé pour l'analyse se structure autour d'observations directes, de dépouillements de la presse et d'un *focus group* avec les syndicats d'enseignants du supérieur. Cet article s'inscrit dans une analyse essentiellement qualitative, avec une démarche sociocritique. Il est composé de quatre parties, à savoir :

- la crise de l'université ivoirienne et l'évolution de la FESCI ;
- les agissements de la FESCI ;
- le statut social de l'enseignant-chercheur en Côte d'Ivoire ;
- le paradoxe liberté académique versus promotion personnelle chez les enseignants-chercheurs ivoiriens.

### **Crise de l'université ivoirienne et évolution de la FESCI**

L'université ivoirienne a été créée sous le régime de la loi cadre Gaston Defferre du 23 juin 1956 qui accorda l'autonomie aux anciens territoires français de l'Afrique occidentale. En effet, cette loi permit au centre d'enseignement supérieur d'Abidjan, créé le 31 juillet 1959, de devenir l'embryon de l'Université d'Abidjan. Les enseignements dispensés en Côte d'Ivoire se faisaient sous la tutelle de l'Université de Dakar. Pendant les deux premières décennies qui ont suivi son indépendance, la Côte d'Ivoire s'est distinguée par des performances économiques remarquables. Cette performance économique a permis d'assurer un bon fonctionnement de l'université qui tournait à cette époque à plein régime ; elle était en plein essor, mais n'empêchait pas des grèves menées quelquefois par des enseignants, sous l'égide du SYNARES, ou des étudiants qui revendiquaient de façon tout à fait autonome (Zinsou 2009).

La vie scolaire et associative était dirigée par le Mouvement des étudiants et élèves de Côte d'Ivoire (MEECI), inféodé au parti unique qui était alors au pouvoir. L'affiliation au parti au pouvoir de la seule organisation syndicale d'élèves et d'étudiants a permis la mainmise du politique sur le monde scolaire et universitaire jusqu'en 1990 (Vanga 2009). L'université était régie par une discipline et un respect de la hiérarchie universitaire, les cours se déroulaient dans le temps sans grandes perturbations et l'étudiant, au sein de la société, dégageait une image forte et positive (Zinsou 2009).

Avec la chute des cours des matières premières à partir des années 1980, les Etats africains entrent en crise économique. Sous l'impulsion des organismes internationaux, ils mettent en place les programmes d'ajustements structurels (PAS). L'enseignement supérieur est alors marginalisé au profit

de la formation de base. Les financements sont par conséquent orientés principalement vers ce degré de formation.

Jusqu'à la fin de l'année 1992, la Côte d'Ivoire ne disposait que d'une seule université et d'un seul campus. Conçue au départ pour 6000 à 7000 étudiants, cette université comptait en 1992 environ 25 000 étudiants, ce qui ne pouvait qu'engendrer et amplifier des problèmes de tous ordres : effectifs pléthoriques, classes et amphithéâtres insuffisants, équipements didactiques insuffisants et/ou inadaptés, voire inexistantes, ratios professeurs/étudiants défavorables, structures d'accueil et hébergement des étudiants insuffisantes ou peu opérationnelles, etc. A l'occasion de la crise économique, les revendications conjuguées des étudiants et des enseignants ont obligé le gouvernement à décider de la création de deux autres campus universitaires. Avec le décret n° 92 540 du 2 septembre 1992, l'Université nationale de Côte d'Ivoire comporte dorénavant trois campus (Cocody, Abobo Adjamé et Bouaké). En 1996, ces campus ont été érigés en trois universités publiques et sont devenus l'Université de Cocody, l'Université d'Abobo Adjamé et l'Université de Bouaké.

Cependant, ces trois universités ne sont pas parvenues à régler les problèmes à l'origine de leur création ; en proie à une crise multiforme, elles ne se caractérisent que par des effectifs pléthoriques. L'Université de Cocody a plus de 50 000 étudiants. Ces effectifs contrastent avec la stagnation relative du nombre d'enseignants, ce qui induit un faible taux d'encadrement.

**Tableau 1 : Répartition des enseignants et des étudiants dans les universités publiques**

	Professeurs et Maîtres de Conférences	Etudiants	Ratio		
Ratio Généraux	Ratio Cours magistraux				
Univ d'Abobo Adjamé	158	21	6682	1/43	1/38
Université de Bouaké	282	36	10340	1/42	1/305
Université de Cocody	1388	331	51411	1/37	1/156
<b>Total</b>	<b>1828</b>	<b>388</b>	<b>68433</b>	<b>1/38</b>	<b>1/178</b>

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2007

L'on observe qu'aucune des universités publiques en Côte d'Ivoire ne respecte les normes de l'UNESCO qui fixe un maximum de 25 étudiants par enseignant. La moyenne nationale se situe à un enseignant pour 38 étudiants. Au niveau du ratio pour les enseignants de rang A, on note que le taux d'encadrement est encore plus faible. La moyenne nationale est de 178 étudiants pour un enseignant de rang magistral.

Le manque d'infrastructure, est un trait caractéristique des universités publiques ivoiriennes. Les effectifs augmentent régulièrement alors que dans le même temps, rien n'est fait pour supporter le flux d'étudiants dans les différentes universités. La surcharge des amphithéâtres et autres salles de travaux pratiques et travaux dirigés a pour conséquences : les mauvaises conditions de travail pour les étudiants et aussi pour les enseignants, la détérioration rapide des infrastructures existantes et la surexploitation de ces infrastructures qui cause à moyen terme leur dégradation.

L'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire manque cruellement d'infrastructures d'accueil, c'est-à-dire d'amphithéâtres, de salles de travaux pratiques et dirigés, de salles spécialisées et de bibliothèques, sans oublier les infirmeries. Les infrastructures existantes sont sous-équipées et surexploitées. Les salles de cours manquent de chaises, de bureaux et souvent d'électricité. On continue d'enseigner sur des tableaux noirs avec de la craie et un chiffon. Certains cours sont dispensés sur la pelouse et dans les bureaux (Focus group avec les syndicats des enseignants du supérieur).

Ces difficiles conditions de vie et d'études sont à l'origine de perturbations, de troubles, de violences, de grèves répétées (d'enseignants et d'étudiants), d'années blanches ou invalidées, des années académiques à longueurs variables et imprécises très souvent à cheval sur deux ou trois années civiles. A cette situation difficile vient s'ajouter un accroissement de la violence au sein de l'institution universitaire perpétrée par les étudiants membres de la FESCI.

#### **Agissements de la FESCI et libertés académiques**

Galy (2004) observe que la lutte des classes d'âge semble un facteur explicatif très fort dans la violence en Afrique de l'Ouest. À l'origine cantonnée dans le milieu rural, on assiste toutefois, à partir des années 1990, à une inversion de tendances. La violence devient un phénomène urbain. Avec la progression de la criminalité et de la délinquance, des auteurs de « grands banditismes » connaissent une extraordinaire popularité dans la jeunesse, y compris estudiantine, à l'instar des footballeurs ou des chanteurs.

Cette violence urbaine va se muer en violence politique. En effet pour Vidal (2003), la brutalisation des rapports de force politique a commencé, ou plus exactement recommencé, au début des années 1990, les transgressions de ce qui semblait inacceptable se multipliant, le pire est advenu : des fractions de la population ont fini par tolérer que des actes de guerre civile soient commis par des groupes armés censés défendre leurs intérêts. Elles ont également accepté que les rapports de forces politiques entraînent l'élimination physique d'individus appartenant à des catégories sociales considérées comme adversaires.

C'est dans ce contexte qu'est née la FESCI, pour revendiquer de meilleures conditions de vie et de travail des étudiants, et elle se signale par de multiples grèves qui sont très souvent suivies de casses et de mort d'hommes. Cette organisation sera combattue par le pouvoir d'alors. Ces membres seront par conséquent brimés, emprisonnés par les forces de l'ordre sur instruction des pouvoirs en place. En réponse à ces brimades, la FESCI s'organise. Sa stratégie consistera alors à défier les forces de l'Etat et du parti au pouvoir. Elle se détourne de son arme de combat initiale (grève et négociation) pour épouser la violence comme arme ultime de revendication et de combat. L'organisation *Human Rights Watch* (2008) indique elle-même que la FESCI s'est détournée de sa mission initiale.

Plutôt que par des grèves en faveur de causes étudiantes, la FESCI est souvent évoquée aujourd'hui pour sa violence à caractère tant politique que criminel. Prises dans leur ensemble, les actions que la FESCI mène tant sur les campus qu'à l'extérieur ont un effet réfrigérant sur la liberté d'expression et d'association des autres étudiants et des professeurs. Progressivement mais fermement, la FESCI s'adjuge la gestion de l'ordre et du pouvoir à l'université (Konaté 2003). Elle terrorise tout le monde : enseignants, vigiles, étudiants et personnels administratifs. Elle rackette également tous les commerçants installés sur les campus universitaires. Les blessés et les morts qu'elle occasionne par sa violence ne se comptent plus.

C'est fort de cela que Zinsou (2009) affirme que la FESCI est persuadée qu'elle est intouchable et au-dessus des lois. La FESCI se comporte en maître absolu des campus universitaires en y imposant ses lois. Elle a les pleins pouvoirs en matière d'attribution des chambres dans les cités universitaires. Ainsi, elle a plusieurs dizaines de chambres dans toutes les cités universitaires qu'elle met à la disposition de ses membres ou qu'elle loue à des non étudiants. Ce mouvement s'arroge le droit de décider des périodes de cours et d'examens dans les universités.

Depuis le coup d'Etat de 1999 et la crise politique de septembre 2002 qui perdure dans le pays, les étudiants sont devenus les principaux acteurs de la violence à l'école. Chez la jeunesse membre de la FESCI, la violence apparaît aujourd'hui comme un moyen de lutte pour la reconnaissance sociale (Vanga 2009). Très politisés, les membres de la FESCI croient à la vertu des révolutions comme processus de transformation sociale. L'avenir de l'université les préoccupe peu en vérité. Ils cherchent à se positionner politiquement et socialement. En effet, les trajectoires politiques et sociales des anciens dirigeants de la FESCI sont une illustration.

Une tolérance incompréhensible émane de la part des autorités politiques, judiciaires et académiques quand il s'agit de violence dans les universités ivoiriennes. Ce laisser-aller légitime et féconde la violence. Les universités sont donc devenues des espaces de non-droit et de totale impunité. La justice sociale n'y existe pas, les étudiants, les enseignants et le personnel administratif sont dans cette enceinte à la merci de la FESCI. Ce qui est paradoxal, c'est que cela soit à l'université que de tels agissements ont lieu. Plutôt que de constituer un milieu d'accès libre et paisible à la culture et au savoir, les universités ivoiriennes sont devenues au contraire des lieux de violence par excellence. Au lieu de mettre aux prises les idées, les théories et autres utopies génératrices de nouveautés intellectuelles qui caractérisent une vie universitaire, elles offrent plutôt de tristes spectacles de combats au couteau, à la machette, voire à l'arme à feu. Ces actions contredisent les fonctions naturelles d'une université d'être dans son essence un milieu de libres expressions et de libres opinions.

Le rôle de l'université ne se focalise pas seulement sur l'acquisition des savoirs et de savoir-faire, mais aussi sur le savoir-être. L'instruction ne doit pas prendre le pas sur l'éducation. C'est en ce sens que dans son texte *Vers un agenda 21 sur l'enseignement supérieur*, l'UNESCO stipule que

Dans cette perspective sa mission est double : a) participer activement à la solution des grands problèmes de portée planétaire, régionale et locale, tels que la pauvreté; la faim; l'analphabétisme; l'exclusion sociale; l'aggravation des inégalités au niveau international et au sein des nations; l'accentuation de l'écart entre pays industrialisés et pays en développement; la protection de l'environnement; et b) œuvrer avec persévérance, notamment en élaborant des propositions et des recommandations alternatives, pour promouvoir le développement humain durable ; le partage des connaissances; le respect universel des droits de l'homme ; l'égalité des droits des femmes et des hommes; la justice et la mise en pratique en son sein et dans la société des principes de démocratie ; la compréhension entre nations, entre groupes ethniques, religieux, culturels et autres ; une culture de la paix et de la non-violence ; « la solidarité intellectuelle et morale » (UNESCO 1998).



De cette déclaration, il ressort que l'université devrait être le lieu où l'on cultive la tolérance et les valeurs sociales d'égalité, d'équité, de justice et de démocratie. Alors qu'elle est prônée à qui veut l'entendre comme le mode de gestion de notre société, l'espace universitaire ivoirien démontre que la démocratie ne se chante pas ; elle se pratique dans l'application de principes tels que le fait de rendre la justice aux personnes opprimées et victimes d'atteinte à la liberté.

Libertés académiques et autonomie universitaire apparaissent comme des conditions préalables sans lesquelles l'université ne saurait s'acquitter au mieux des responsabilités diverses que la société lui a confiées (Neave 1998). La liberté académique est souhaitable parce que sa négation tend à inhiber la créativité, à protéger les orthodoxies en place du défi susceptible d'être posé par les idées nouvelles, et à réduire les chances de mettre à nu et de corriger les erreurs au grand préjudice de la société (Ake 1994). Etant donné les enjeux que représentent les libertés académiques tant au plan de la gestion que de l'épanouissement scientifique, l'attitude des enseignants-chercheurs ivoiriens au regard des agissements de la FESCI semble à cet égard bien impuissante.

### **Enseignants-chercheurs et libertés académiques en Côte d'Ivoire**

Les enseignants du supérieur ont le sentiment de subir un véritable phénomène de déclassement. Ils estiment être mal rémunérés au vu de leur qualification et des traitements réservés à d'autres fonctionnaires. En effet, les rémunérations octroyées par l'Etat sont en deçà de ce que perçoivent leurs homologues de certains pays de la sous-région dont le pouvoir économique est largement en dessous de celui de la Côte d'Ivoire, ce qui traduit la dévalorisation et la sous-rémunération des enseignants du supérieur en Côte d'Ivoire.

Concernant la démotivation, nous avons eu en 1991 l'avènement des salaires à double vitesse pour les enseignants, avec le rattachement, l'enseignant n'a plus de valeur face à un simple comptable du trésor ou à un guichetier dans une banque qui a un salaire supérieur à celui d'un enseignant d'université (Focus group avec les syndicats des enseignants du supérieur).

Cette situation est à l'origine d'un vaste mouvement de grève et de contestation conduit par la Coordination nationale des enseignants-chercheurs (CNEC) depuis l'année 2006. La plupart des revendications, lors des grèves, sont d'ordre social. La précarité de leurs conditions de vie induit leur démotivation dans les universités publiques.

La dévalorisation du statut social de l'enseignant universitaire est très perceptible dans l'environnement sociétal ivoirien. En réponse à un mouvement de grève observé par les enseignants du supérieur, le chef de l'Etat a déclaré ceci : « Doctorat, c'est quoi ? Ce n'est pas la mer à boire. Je ne peux payer un enseignant 2 millions, sinon combien je vais payer les douaniers, ceux qui font entrer de l'argent au pays et les policiers qui assurent la sécurité... ».<sup>4</sup> Cette déclaration révèle la manière dont les pouvoirs publics se comportent à l'égard des enseignants du supérieur, qu'ils n'hésitent pas à tourner en dérision.

En plus des pouvoirs publics, le manque de considération est également perceptible chez les étudiants. Le respect ancestral dévolu au « Maître » n'est plus à l'ordre du jour. Les relations enseignants-enseignés sont parfois tendues, et il n'est plus surprenant d'entendre des railleries, voire des injures, envers les enseignants en plein déroulement de cours. Certains sont même victimes de violences verbales ou physiques de la part des étudiants. Tout le prestige dû à sa qualité d'enseignant est vilipendé par des étudiants qui n'accordent plus d'importance à leur stature.

Cette dévalorisation du statut social des enseignants universitaires engendre leur démotivation et leur désintérêt à l'égard de la profession enseignante. Aussi nombre d'entre eux quittent-ils chaque année l'université pour aller dans des institutions qui offrent de meilleures conditions de vie et de travail. Ce n'est plus un secret pour personne de voir les enseignants du supérieur s'adonner à plusieurs autres activités en dehors de l'université pour faire face à la précarité de leur traitement salarial. Nombreux sont les professeurs d'universités publiques qui dispensent chaque semaine plusieurs heures de cours dans les universités et grandes écoles privées, ou encore se battent pour avoir davantage d'heures complémentaires. Dans la plupart des organismes internationaux, des ONG et des cabinets, les consultants, formateurs et autres experts sont des enseignants d'universités publiques.

Les enseignants eux-mêmes n'ont pas de motivation. Ils se préoccupent plus des heures à faire dans le privé que de se consacrer à leur travail ici dans les universités publiques (Syndicat des enseignants du supérieur, focus group).

En Côte d'Ivoire, si ce ne sont pas les gombos<sup>5</sup> qui arrondissent les fins du mois, c'est l'affairisme politique. L'université se présente pour de nombreux enseignants comme un lieu de transit vers la politique, vers un poste de Directeur général (DG) dans les sociétés d'Etat, même de ministre ou de directeur de cabinet ministériel lors d'un remaniement ministériel. Le poids

des opportunités offertes par les postes politiques empêche de créer un environnement favorable à la culture scientifique.

Très souvent, il arrive que les enseignants abandonnent amphithéâtres et laboratoires pour s'engager activement, et ce, pendant plusieurs semaines, dans des campagnes de mobilisation électorale. Le discours politique prédomine sur le discours scientifique dans les universités ivoiriennes. La plupart des critiques ou des observations se font sous le couvert d'un parti politique. Les enseignants membres du FPI se donnent pour mission de défendre vaille que vaille les idées de leur leader, et il en est de même pour ceux du PDCI, du RDR, du PIT... L'université devient un champ d'intenses activités politiques où s'affrontent les militants et sympathisants du parti au pouvoir avec ceux des partis d'opposition. Les débats ne sont plus d'ordre académique et scientifique, mais purement politique.

Dès lors, la question des libertés académiques passe pour être secondaire, comparée à celle de la promotion personnelle. Force est alors de constater que la promotion sociale des universitaires ne se fait plus selon les résultats des travaux de recherche, mais par la nomination à un poste ministériel ou à une haute fonction dans l'administration. On note par conséquent qu'avec l'arrivée du FPI au pouvoir, beaucoup d'enseignants-chercheurs ont été nommés ministres, directeurs de cabinet, au moment où d'autres sont devenus députés (comme le président de l'Assemblée nationale), maires ou présidents de Conseil général. Avec leurs nouvelles fonctions politiques, ces enseignants politiciens ont radicalement changé de mode de vie sociale ; ils sont devenus des « bourgeois » et participent directement à la prise de décision au niveau national.

Au regard de son positionnement politique aujourd'hui, personne ne conteste que la FESCI est le bras séculier du pouvoir. Alors, les enseignants en quête de promotion sociale (politique) sont contraints de pactiser avec la FESCI, ce qui revient à cautionner ses agissements. Car, en les présentant dans des rapports favorables, leur nomination peut être entendue dans les hautes sphères politiques. Ainsi, jadis très respecté par l'ensemble de la communauté universitaire, le syndicat SYNARES n'est aujourd'hui qu'une pâle copie de l'époque du multipartisme. Ce syndicat se trouve enchaîné par son alliance avec la FESCI. Cette attitude partisane des enseignants-chercheurs met encore en avant la promotion politique au détriment des libertés académiques.

Le Syndicat des enseignants du supérieur estime que l'amélioration des conditions de travail des enseignants-chercheurs est nécessaire pour accroître l'efficacité interne et externe des universités. Il soutient que cela passe

nécessairement par l'octroi d'une rémunération adéquate qui puisse mettre l'enseignant-chercheur à l'abri des soucis matériels. C'est lorsque, affirme-t-il, les universitaires sont moralement et intellectuellement indépendants de toute autorité politique et de tout pouvoir économique qu'ils sont plus aptes à répondre aux besoins et aux exigences des sociétés contemporaines en pleines mutations. Les libertés académiques, bien que nécessaires pour le respect et la pleine émulation des universitaires, sont reléguées au second plan lorsque les conditions existentielles et matérielles ne sont pas réunies, ce qui amène à penser que les libertés académiques dépendent des conditions de vie et de travail décentes.

### Conclusion

Le cas ivoirien montre que l'implication politique des universitaires peut constituer dans certaines conditions un obstacle aux libertés académiques. Il fait voir que toute liberté académique présuppose, dans le cas étudié, que les universitaires soient aptes à se démarquer de toute activité partisane lorsqu'il s'agit d'exercer la profession scientifique. C'est là une responsabilité qui leur incombe, car aucune autre catégorie sociale n'est plus apte à mener ce combat. Aujourd'hui plus que jamais, il importe que les universitaires abordent le problème des libertés académiques et des valeurs qu'elles impliquent au sens de l'objectivité que requiert toute activité scientifique. Comme préalable se posent la réhabilitation des valeurs qui définissent l'université, d'une part, et celles de son rapport à la société qu'elle concourt à promouvoir, d'autre part (Hagan 1994). C'est ainsi que la violence comme celle qu'exerce la FESCI peut être rendue superflue et par là même inadmissible.

Le rôle social de l'université va au-delà des simples ambitions personnelles. Les attentes placées dans les universités sont nombreuses au regard de l'état de déliquescence dans lequel la société ivoirienne a été poussée. En fait, les universitaires n'ont pu surmonter les conflits d'intérêts qui secouent les différentes catégories sociales ivoiriennes. Au lieu d'influer sur son environnement social et de le libérer des contraintes politiques, le champ universitaire s'est laissé au contraire envahir par cet environnement. Il s'est soumis aux tensions exacerbées qui le traversent. Les mutations politiques et les violences qui s'ensuivirent trouvèrent des résonances désastreuses dans les universités. L'Etat, qui a toujours vu en l'université un noyau de contestations et de déstabilisation, en a tiré un grand profit dès lors que les universitaires se sont fortement divisés.

## Notes

1. Le Front populaire ivoirien (FPI) de Gbagbo Laurent, chercheur ; Le Parti ivoirien des travailleurs (PIT), professeur de droit et ancien secrétaire général du Synares ; l'Union des socio-démocrates (USD) de Bernard Zadi, poète et professeur de stylistique, le Parti socialiste ivoirien (PSI) de Moriféré Bamba, ancien doyen de la faculté de pharmacie.
2. Le 25 septembre 1990, à la suite des manifestations à l'université d'Abidjan Cocody qui conduisirent à la radiation définitive de soixante étudiants, le SYNARES exigea l'annulation de cette décision et le retrait des forces de l'ordre du campus (Vanga, *op.cit.*). En juin 1991, des étudiants qui auraient appartenu à la FESCI assassinèrent à coups de gourdin un autre étudiant soupçonné d'être un indicateur du gouvernement PDCI sur le campus, Thierry Zébié. Huit étudiants furent arrêtés et le Premier ministre d'alors, dans un discours diffusé dans le pays, annonça la dissolution immédiate de la FESCI. Laurent Gbagbo, alors dirigeant du FPI, professeur d'université et membre du SYNARES, aurait déclaré que la FESCI n'avait pas commis de crime et que le discours du Premier ministre était «une grave erreur » (Human Right Watch 2008).
3. Nom donné aux étudiants membres de la FESCI.
4. Extrait du discours prononcé par Laurent Gbagbo le 1<sup>er</sup> mai 2007.
5. Activités menées en dehors de l'université pour arrondir les fins de mois.

## Bibliographie

- Aké, C., 1994, « Liberté académique et base matérielle », in *Liberté académique en Afrique*, (Diouf, M. et Mamdani, M., ed.), Dakar: CODESRIA, pp. 20-30.
- Alexandre Bailly, F., Bourgeois, D. ; Gruère, J.-P. ; Raulet Croset, N. ; Roland Lévy, C., 2007, *Comportement humain et management*, Paris: Pearson.
- Galy, M., 2004, « Côte d'Ivoire : la violence, juste avant la guerre », in *Afrique contemporaine*, pp. 117-139.
- Hagan, G.P., 1994, « Libertés académiques et responsabilité académique nationale dans un Etat africain: Cas du Ghana » in, Diouf, M. et Mamdani, M. ed., *Liberté académique en Afrique*, Dakar: CODESRIA, pp. 42-64.
- Human Right Watch, 2008, *Le militantisme étudiant dans les années 1990 ; de la clandestinité au schisme politique*, <http://hrw.org/french/backgrouder>.
- Kesy, B.J, 2001, «Après les 150 plaintes déposées à Bruxelles contre le régime : les étudiants exilés à Bamako vont saisir la justice contre Gbagbo, Doué, Blé Goudé », in *Le patriote*, jeudi 5 juillet.
- Konaté, Y., 2003, « Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de Patriotes », in *Politique africaine*, n° 89.

- Neave, G., 1998, « Autonomie, responsabilité sociale et liberté académique », consulté sur Internet le 15 février 2010.
- UNESCO, 1998, *L'enseignement supérieur au XXIe siècle : vision et action*, Paris.
- Vanga, A. F., 2009, « La violence scolaire et extra-scolaire en Côte d'Ivoire », in *Education, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique* (Azoh, Lanoue et Tchombe), Paris: Karthala, pp. 99-112.
- Vidal, C., 2003, « La brutalisation du champ politique ivoirien », 1990-2003, in *Revue africaine de Sociologie*, n° 7, (2), pp. 45-57.
- Zinsou, E.M., 2009, *L'université en Côte d'Ivoire et la société*, Paris: L'Harmattan.